

ORDONNANCE SUR REQUÊTE

EXTRAIT des MINUTES
du SECRETARIAT-GREFFE
du TRIBUNAL d'INSTANCE de TOULOUSE

RG N° 14-19-183

Nous, Jean-Denis BRUN, Vice- Président du Tribunal d'Instance de TOULOUSE, chargé du service du Tribunal d'Instance, assistée de Christine VIGNON, Greffier,

REQUÉRANT :

Affaire : 168119

LABORIE André

Monsieur LABORIE André

demeurant : 2 Rue de la Forge
31650 SAINT ORENS

Vu la requête présentée par **Monsieur LABORIE André** datée du 26 Juillet 2019, reçue au greffe du Tribunal d'Instance le 29 Juillet 2019, tendant à une demande en rétractation de l'ordonnance de Référé du 11 Janvier 2019 (RG n° 12-18-2013).

Attendu que la demande nécessite un examen complet du dossier dans un cadre contradictoire.

Qu'il convient donc d'inviter le demandeur à procéder par voie d'assignation et en l'état de rejeter la requête.

PAR CES MOTIFS :

REJETONS la requête en l'état.

Fait en notre cabinet, à Toulouse le : 7 août 2019

Le Greffier

Christine VIGNON

Le Vice-Président

Jean-Denis BRUN

Pour expédition certifiée conforme
Le Greffier



LR
le 19/8/2019